

Compte rendu de la vingtième réunion ordinaire du Comité Social et Economique (CSE).

La vingtième réunion ordinaire a eu lieu le mercredi 28 septembre 2022 à 14h15 en présence de :

M. Pascal LANDREAT (Président)

Mme. Frédérique ROYER (Chef comptable)

Mme. Marie-Laure ARANJO (Titulaire)

M. Philippe DESTRIEUX (Titulaire)

M. Brice HARDY (Titulaire)

M. Christophe SCHMITT (Titulaire, Délégué syndical CFE-CGC)

Ont été évoqués les thèmes figurant à l'ordre du jour :

1- Validation du procès-verbal des deux réunions précédentes :

Le procès verbal de la dernière réunion ordinaire du 21 juillet dernier est validé après quelques modifications mineures.

Le procès verbal de la dernière réunion extraordinaire du 21 septembre dernier est validé après quelques modifications mineures.

2- Mouvements de personnel et projets de recrutement :

Frédérique ROYER nous communique un tableau mis à jour des mouvements de personnel depuis le début de l'année, (Voir PJ).

Pas de mouvement significatif ces deux derniers mois.

3- Point sur la situation économique à fin aout 2022 :

Globalement, sur la partie négoce, la prise de commande progresse de 2,33% par rapport à l'an dernier avec un chiffre d'affaires en légère hausse de 1,06%.

En ce qui concerne le SAV la prise de commande est en baisse de -4,51% par rapport à l'an dernier avec un chiffre d'affaires en régression de -12,07%.

En ce qui concerne les invendus, la prise de commande est à -22.34% mais de nouveaux produits seront ajoutés prochainement, et nous devrions combler notre retard avant la fin de l'année.

4- Point sur la sous-traitance :

Un prestataire a été sélectionné en vue de la mise en place de la signalisation du parking et du sens de circulation pour les transporteurs.

5- Point sur le nouvel organigramme :

Pascal LANDREAT nous précise trois principaux changements :

- L'intégration des alternants.
- La gestion directe des services Marketing /PAO et Efficacité énergétique par Pascal LANDREAT pour une meilleure efficacité opérationnelle.

6- Informations relatives à l'éventuel pont du 1^{er} novembre :

Le 31 octobre étant un lundi, il est proposé de faire le pont, à la condition que les services ADV /Logistique soient présents le vendredi 28 (rattrapage 1/2 journée de solidarité).

La proposition est adoptée.

7- Reliquat des points de la consultation sociale (évolutions, référents RPS et handicap...) :

En complément de la consultation de mars dernier qui avait dû se dérouler rapidement afin de pouvoir débloquent des appels d'offres, certains points étaient restés en suspens.

Il nous faut notamment nommer :

- Un référent Handicap : Mathilde PERRIN est nommée.
- Un référent RPS (Risques Psycho-sociaux) : Brice HARDY est nommé.
- Pour rappel, la référente harcèlement a déjà été nommée, il s'agit de Marie-Laure ARANJO.

Christophe SCHMITT évoque la nécessité d'un programme pluriannuel de formation du personnel en général, le PV du 21 mars dernier ne mentionnant que la formation pour la partie SST.

La direction répond qu'il est difficile de préétablir un planning à l'avance, et qu'elle privilégie un déblocage des formations en fonction des besoins et des nécessités rencontrées au fur et à mesure.

8- Organisation de l'arbre de Noël (salle, consommations, cadeau salarié...) :

Après discussions, la date du jeudi 15 décembre 18 h00 est retenue pour la remise des cadeaux aux enfants et salariés (si les conditions sanitaires le permettent).

La question est posée concernant la possibilité au CSE d'offrir le champagne, La direction confirme son accord en précisant que les quantités doivent rester modérées.

Le CSE rappelle sa volonté d'égalitarisme, ainsi pour les commerciaux distants nous leur ferons parvenir une bouteille de Champagne à chacun.

Pour les cadeaux des enfants, Brice HARDY va faire parvenir rapidement aux parents concernés les traditionnelles fiches de choix.

Pour les cadeaux des salariés, et compte tenu de la conjoncture, il est proposé de renouveler l'opération de l'an dernier avec les cartes cadeau personnalisées, qui permettent un large éventail de possibilité de choix aux salariés.

Cette proposition est validée. Le CSE précise avoir fait des économies de gestion tout au long de l'année afin de pouvoir augmenter le montant. Il est demandé si la direction souhaite également participer et abonder cette somme. Pascal LANDREAT donne son accord de principe et verra avec Frédérique ROYER afin d'en déterminer le montant.

9- Point sur les problèmes de réseau téléphonique au siège social et les connexions Bluetooth des TC :

Le CSE précise que les problèmes, signalés il y a maintenant plus de deux ans, ne sont toujours pas réglés tant au siège social que pour certains commerciaux.

Pascal LANDREAT précise que des transferts peuvent être faits des portables sur les fixes en arrivant au bureau pour les téléphones professionnels. Pour les urgences personnelles (par exemple un avertissement de l'école ou de la garderie pour un enfant malade), les parents peuvent communiquer leur numéro professionnel.

Le CSE insiste sur les limites de ces palliatifs. La direction précise que le service informatique avait envisagé le déploiement d'antennes en interne, mais que la difficulté réside dans le fait que si le rayonnement de ces antennes perturbait des signaux à l'extérieur nous pourrions être amendables.

Le CSE rappelle que nous travaillons dans le domaine de l'électronique, et que des solutions doivent bien exister. Certains de nos partenaires commercialisant des appareils permettant ces mesures. D'autre part le bâtiment est quand même relativement isolé, nos voisins les plus proches étant situés à plusieurs dizaines de mètres.

Le CSE évoque également la possibilité de téléphonie en IP et par Wi-Fi en particulier, certains clients y ayant recours.

La direction reverra ces points avec le service informatique.

En ce qui concerne le Bluetooth et des problèmes de connexion dans les véhicules, des consultations sont en cours en vue de trouver une solution rapidement.

10- Dispositions de l'entreprise en vue des économies d'énergie /RSE :

Certains salariés s'inquiètent de l'abaissement de la consigne de chauffage dans les bureaux pour des postes sédentaires, 19°C n'étant pas forcément facilement supportable pour des personnels statiques à leurs postes de travail.

Pascal LANDREAT précise que pour l'instant le réglage de la consigne de chauffage a été abaissée à 21°C et pas à 19°C.

Les consignes gouvernementales sont d'abaisser les consommations de 10%, donc si tout le monde est raisonnable, les conséquences seront limitées pour tout le monde.

Est également évoqué le problème des lumières dont l'allumage est automatique et l'extinction pas toujours... Le CSE évoque la possibilité de racheter des télécommandes permettant de forcer l'arrêt et de modifier les automatismes, en fonction de leur coût.

Le message principal est donc de responsabiliser l'ensemble du personnel et d'être raisonnable tout en faisant des gestes simples au niveau de chacun.

Donc pas de consignes draconiennes, des recommandations et nous en resterons là si tout le monde joue le jeu.

11- Informations relatives à la méthodologie de report des prises de commandes en vu du commissionnement et détermination des marges (tableau, PA, INV...)

Un nombre avéré de salariés commerciaux ont remarqué lors de dernier report de résultats de commande en vue du calcul des commissions qu'il y avait eu des erreurs significatives impactant de ce fait leur rémunération.

Dès lors, nous avons découvert que ces reports sont actuellement réalisés de façon manuelle.

Christophe SCHMITT demande à ce que ces reports ne soient plus retranscrits manuellement afin de limiter ce type d'erreur.

Pascal LANDREAT n'est pas surpris que certaines étapes soient faites manuellement, et que si une erreur est commise, elle est corrigée par la suite.

Christophe SCHMITT fait remarquer que les salariés concernés ne sont pas forcément en mesure de tout déceler.

Christophe SCHMITT précise que le processus actuel entaché de risques a révélé de multiples sources d'erreurs allant de la création du devis à la facturation (mauvais prix de revient, code invendu, etc...), ayant un impact direct sur la rémunération variable des salariés concernés.

Concernant les prix de revient, Frédérique nous indique que lors de l'enregistrement de la commande c'est bien le prix moyen pondéré qui est pris en compte. Elle précise que le devis n'a aucun impact sur les commissionnements, seules les commandes et factures sont prises en compte dans les extractions.

Le CSE suggère un signalement type « pop up » ou code forcé pour la codification invendue pour cette catégorie.

En tout état de cause, Christophe SCHMITT demande à ce qu'une solution plus sûre avec moins d'intervention manuelle soit trouvée reflétant au plus près la réalité des données, et plus particulièrement l'automatisation des extractions en vue du calcul des commissions.

12-Réflexion sur la possibilité d'une annualisation du temps de travail.

Pascal LANDREAT observe depuis son arrivée que la majorité des services font face à une charge importante, voir à une surcharge, et nous précise préférer la souplesse en cas de besoins des services, ce que nous faisons déjà.

La question est alors posée de la mise en place éventuelle d'un compte épargne temps. Il est convenu d'étudier ce point et d'en reparler ultérieurement.

13-Point sécurité et prévention concernant la circulation sur le parking du siège social

Comme cela a déjà été évoqué, un prestataire a été sélectionné et la démarche est en cours.

Un sens de circulation sera déterminé pour les transporteurs, et ils seront informés de certaines règles et horaires à respecter.

14- Situation comptable du CSE

Marie-Laure ARANJO, présente des états concernant l'année 2021 complète ainsi que l'année 2022 arrêtée à fin septembre.

Pour l'année 2022, un prévisionnel des dépenses est établi jusqu'à la fin de l'année.

Le CSE précise avoir établi une politique d'économie (depuis le début de son mandat), le but étant de pouvoir maximiser les cadeaux et actions pour les salariés.

Les tableaux seront joints en annexe dans un but de totale transparence.

15- Questions diverses :

- Il est rappelé qu'il est nécessaire de pointer et dépointer lors des pauses cigarettes, et que les temps de pauses doivent rester raisonnables et être récupérés.

La réunion a pris fin à 17h30.

La prochaine réunion est prévue le vendredi 25 novembre à 8h30.